



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 29 août 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le vingt neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le vingt trois août deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean-Pierre DETROYAT, Thierry NICOUD, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Cédric VEYRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Sylvie SEYSSEL donne procuration à Jean-Pierre DETROYAT
Thierry RUF donne procuration à André ROJAT

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Justine REY

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 30 juillet 2024
2. Délibération pour organisation rentrée scolaire 2024-2025
3. Délibération pour signature convention pour accès professionnel aux déchèteries
4. Délibération pour demande de terrasse pour le restaurant
5. Délibération pour participation de la commune à la vogue
6. Délibération pour demande accessibilité salle à côté de l'église
7. Délibération pour réfection du filet pare ballons du stade de rugby
8. Délibération pour demandes de subventions des associations
9. Délibération pour dénomination petit terrain de boules sur la place
10. Urbanisme
11. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 29 août 2024 à 20h00.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération pour signature d'une convention avec Enedis pour la réalisation d'une fresque pour l'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité.

- Délibération pour matérialisation de l'interdiction de stationner et se garer sur arrêt de car

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces ajouts à l'unanimité de ses membres présents et représentés.



1. Approbation PV conseil du 30 juillet 2024

Le PV du conseil municipal du 30 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour organisation rentrée 2024-2025

M. Le Maire indique, au conseil, que le contrat de livraison des repas, pour l'année 2024-2025, a été transmis et qu'il n'y a pas d'augmentation des tarifs.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le maintien des tarifs pour l'année 2024-2025.

M. Le Maire rappelle que la garderie fonctionne jusqu'à 18h30, mais que certaines familles ne respectent pas ce nouvel horaire. M. le Maire propose d'instaurer une pénalité de 10 € par enfant pour les familles qui ne respectent cet horaire.

Délibération validée à l'unanimité.

3. Délibération pour signature convention pour accès professionnel aux déchèteries

M. Le Maire indique que la communauté de communes a décidé de mettre en place une convention pour l'accès des communes aux déchèteries du territoire.

Délibération validée à l'unanimité.

4. Délibération pour demande de terrasse pour le restaurant

M. Le Maire rappelle la demande du nouveau restaurateur pour la création d'une terrasse, de l'autre côté de la route, sur le domaine public. M. Le Maire indique que l'entreprise Nicoud TP a transmis un devis pour un montant de 2 000€ HT. M. le Maire précise que cette mise à disposition de la terrasse sera conditionnée par la signature d'une convention d'occupation du domaine public, cette autorisation précisant le montant de la redevance ainsi que les horaires à respecter. Le Conseil municipal décide de fixer la redevance à 250 € par an et d'autoriser l'utilisation de la terrasse jusqu'à 20 heures.

Délibération votée à l'unanimité.

5. Délibération pour participation de la commune à la vogue

M. Le Maire rappelle que la commune avait invité les nouveaux habitants à un pot de bienvenue lors de la vogue 2023, il propose de réitérer cet accueil sous le même format.

Le conseil valide la proposition concernant le pot d'accueil des nouveaux arrivants

M. Le Maire indique, en outre, que l'association des Objets d'Antan a transmis un courrier demandant s'il était possible d'organiser un forum des associations.

Le Conseil valide le principe de l'organisation d'un forum.

6. Délibération pour demande accessibilité salle à côté de l'église

M. Le Maire indique que le club de la Bonne Entente demande s'il est possible de créer une plateforme à l'angle de la salle à côté de l'église pour faciliter l'accessibilité PMR.

Jean-Pierre DETROYAT indique que l'accessibilité PMR de la salle se fait par l'église.

Le conseil décide de vérifier si l'accès par l'église est accessible au Club de la Bonne Entente.

Délibération ajournée.

7. Délibération pour réfection du filet pare ballons du stade de rugby

M. Le Maire rappelle que les filets autour du terrain de rugby sont en mauvais état et qu'un devis a été transmis par l'entreprise Toutenvert pour un montant de 20 530 € HT.

Le conseil décide de demander un autre devis à la société Espacs à Hauterives.



8. Délibération pour demande de subvention Téléthon

M. Le Maire indique que l'association AFM Téléthon a transmis à la mairie un courrier pour une demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas octroyer de subvention cette année.

9. Délibération pour demande de subvention Club de la Bonne Entente

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle a été transmise par le Club de la Bonne Entente pour la section Gym Douce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour et 4 abstentions, d'attribuer une subvention de 200 €.

10. Délibération pour demande de dénomination petit terrain de boules sur la place

M. Le Maire indique que le Club de la Bonne Entente demande s'il est possible de donner une dénomination au petit terrain de boules sur la place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas donner de dénomination au petit terrain de boules sur la place.

11. Délibération pour signature d'une convention avec Enedis pour la réalisation d'une fresque pour l'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité.

M. Le Maire explique que Mme Emeline DAVID lui a indiqué qu'il était possible de conventionner avec Enedis pour la réalisation d'une fresque sur un poste de distribution publique d'électricité.

M. le Maire précise qu'afin d'intégrer au mieux certains ouvrages de distribution d'électricité dans leur environnement, Enedis aide les collectivités locales à embellir les postes de distribution d'électricité publique situés sur leur commune. Cette aide prend la forme d'une convention de partenariat. Enedis accompagne financièrement à hauteur de 600 € la commune qui se charge d'effectuer les travaux en faisant appel à un artiste, une association locale ou un groupe scolaire pour bâtir un projet pédagogique.

M. Le Maire précise que cette fresque sera réalisée par un artiste avec les enfants de l'école.

Délibération validée à l'unanimité.

12. Délibération pour matérialisation de l'interdiction de stationner et se garer sur arrêt de car

M. Le Maire indique que sur l'arrêt de bus, matérialisé par une ligne zigzag situé au niveau du 609 Grande Rue sont régulièrement arrêtés ou stationnés des véhicules. M. Le Maire rappelle que selon l'instruction interministérielle sur la signalisation routière « Cette ligne zigzag signifie qu'il est interdit de stationner ou de s'arrêter sur toute la zone marquée, pendant la période où circulent les autobus ».

M. Le Maire propose d'accompagner ce marquage avec la mise en place d'un panneau C6 pour signaler l'arrêt de bus.

Décision validée par le Conseil.

13. Urbanisme

Pour rappel, concernant le PLUi, une quinzaine de courriers ont été transmis par des particuliers en mairie.

Une réunion a eu lieu ce matin en mairie avec la commission urbanisme, M. BONVALLET et M. DARLET pour un travail sur les zonages. Malgré une réglementation très stricte, les élus ont fait des propositions qui restent à confirmer en commission. Une zone potentiellement constructible a été supprimée à la Vieille Eglise suite à la modification de la carte des aléas.



Jocelyne COTTE demande des informations concernant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Jean-Pierre DETROYAT répond que rien n'a bougé, que la zone demeure dans le PLUi et que la mairie est dans l'attente d'une proposition financière de la part d'un nouveau promoteur.

14. Questions Diverses

- Sandrine MARGAILLAN indique qu'une solution a pu être trouvée concernant l'installation de l'écran interactif dans la classe de Mme SAINZ. La société Speechi a transmis un devis pour l'écran et le support de 1089 €, il n'y a pas de frais d'installation, et une garantie de 5 ans est proposée pour 99 €. Sandrine MARGAILLAN précise que la formation de Mme SAINZ est prise en charge par l'éducation nationale. Le conseil valide le devis à l'unanimité.

- M Le Maire indique que Mme PATUREL a demandé s'il était possible de lui prêter la salle de garderie pour des cours de couture le mercredi après : le conseil valide le prêt de la salle.

- Les travaux sur la Cumane sont en cours au niveau de la Combe du lin et sont programmés pour début septembre sur l'Impasse des Rivaux. M. le Maire indique qu'un point doit être fait sur la partie voirie de l'Impasse des Rivaux.

- Relance du notaire et de M. AMIEUX pour une modification du parcellaire cadastral Impasse de Jacquemonaire.

- Une réunion, pour les travaux de l'espace Père Bleu, est programmée avec les associations le 31 août à 10h00. L'appel d'offre simplifiée va pouvoir être lancé. Une demande a été faite au cabinet d'architectes Synaptic pour un devis pour le dossier de consultation des entreprises et le suivi de conformité des travaux.

- Le service de gestion comptable de Saint-Marcellin propose une réunion avec les élus.

- une invitation a été transmise pour le festival au Naturel de l'Albenc les 31 août et 1^{er} septembre 2024.

- une invitation, pour les 70 ans de Sintegra, a été transmise en mairie.

- une invitation à l'inauguration du restaurant scolaire de St-Romans, le samedi 7 septembre à 11h00 a été reçue en mairie.

- Le congrès des Maires de l'Isère est programmé le samedi 12 octobre 2024 à Crolles.

- Un atelier sur le schéma de développement des énergies renouvelables est programmée le jeudi 19 septembre 2024 à 18h00.

- Le congrès des Maires à Paris se déroulera du 18 au 21 novembre 2024.

- Des dégradations ont été constatées à côté de l'église, des canettes vides ont été laissées sur le sol. Un panneau de rappel des sanctions encourues pour le dépôt de poubelles sur la voie publique a été affiché.

-deux premiers nids de frelons asiatiques ont été détruits. Un autre signalement a été fait auprès de André ROJAT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

PROCHAIN CONSEIL : Mercredi 25 septembre 2024 à 20h00

Le/La Secrétaire

